

AVENANT N°1
CONVENTION DE ZONE ORGANISEE D'ACCES AUX SOINS
TRANSFRONTALIERS TOURVAL

AVENANT 1

Afin de permettre aux patients assurés sociaux résidant dans les communes de l'arrondissement de Tournai de la province du Hainaut qui nécessitent de recevoir des soins de réhabilitation neurologique à proximité de leur lieu de résidence et qui font l'objet de traitements médicaux dans les structures de soins hospitaliers belges de la ZOAST, la convention ZOAST TOURVAL est élargie à l'établissement l'Espoir situé à Hellemmes. Celui-ci reçoit des patients belges chaque année qui sont soumis au respect d'une procédure administrative conséquente.

Cette extension du dispositif de l'offre de soins transfrontalière à l'établissement l'Espoir améliorera l'accès aux soins transfrontaliers de ces patients en simplifiant les procédures administratives et en leur permettant de la sorte de bénéficier d'une récupération fonctionnelle dans de meilleurs délais. De plus, elle permettra de développer une meilleure coopération entre les équipes médicales des deux versants frontaliers opérant la prise en charge et l'administration des soins nécessaires aux patients concernés et, de la sorte, une meilleure prise en charge des patients concernés.

ETABLISSEMENTS DE SOINS CONCERNES

➤ POUR LA PARTIE FRANÇAISE

Le Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelles Spécialisées
L'Espoir,
25 Pavé du Moulin
B.P.1 59260 HELLEMES

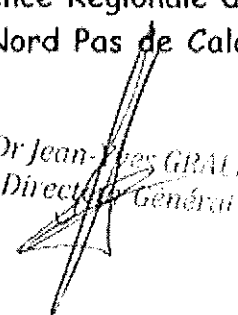
Le présent avenant n°1 entre en application le 1^{er} janvier 2014.

Les signataires de l'avenant 1 à la convention

Pour la France :

Pour l'Agence Régionale de Santé du
Nord Pas de Calais

Dr Jean-Yves GRALI
Directeur Général



Pour la Caisse Primaire d'Assurance
Maladie de Roubaix-Tourcoing